



CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

Distr.
GENERALE

UNEP/CBD/COP/6/17/Add.2
13 février 2002

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

CONFERENCE DES PARTIES A LA
CONVENTION SUR LA DIVERSITE
BIOLOGIQUE

Sixième réunion

La Haye, 7-19 avril 2002

Point 21 de l'ordre du jour provisoire*

LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE DES FORÊTS

Addendum

RAPPORT DE SYNTHESE SUR LES TRAVAUX DE LA PREMIERE REUNION DU GROUPE SPECIAL D'EXPERTS TECHNIQUES SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, HELSINKI, 21-25 JANVIER 2002

Note du Secrétaire exécutif

1. Le Groupe spécial d'experts techniques sur la diversité biologique et les changements climatiques, créé en vertu du paragraphe 5 de la recommandation VI/7 de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA) de la Convention sur la diversité biologique, a tenu sa première réunion à l'Institut finnois de l'environnement du 21 au 25 janvier à Helsinki, avec le soutien financier des Gouvernements de Finlande et de Suisse.

2. Vingt-sept experts ont participé à la réunion, dont des experts d'Allemagne, Argentine, Brésil, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, Honduras, Japon, Kuwait, Nouvelle-Zélande, Paraguay, Royaume-Uni, Rwanda, Samoa, Sénégal, Suisse et de la République tchèque; et des représentants de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD), le Fonds mondial pour l'environnement (FEM), le Groupe intergouvernemental sur les changements climatiques (GICC), les communautés locales et autochtones, WWF, Greenpeace International, l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN) et le Programme régional océanien de l'environnement (PROE). Par ailleurs, trois experts ont participé à la réunion en qualité de co-président du Groupe spécial d'experts techniques sur la diversité biologique des forêts, de membre du Bureau de la Conférence des Parties ou de membre de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques.

* UNEP/CBD/COP/6/1 et Corr.1/Rev.1.

/...

3. Le Groupe a passé en revue les informations disponibles sur les relations entre la diversité biologique et les changements climatiques et les approches et outils existants à même de faciliter l'application de l'avis scientifique pour l'intégration des considérations de biodiversité dans la mise en oeuvre de mesures visant à réduire au minimum ou à adapter aux changements climatiques. Au cours des débats, le Groupe a pris en considération les articles pertinents de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, les décisions pertinentes de la Conférence des Parties et des recommandations de leurs organes scientifiques.

4. Le Groupe a, alors, décidé de préparer deux documents:

(a) Un rapport d'évaluation sur les relations entre la diversité biologique et les changements climatiques, fondé essentiellement sur deux documents de référence (l'exposé technique du GICC et la note du Secrétariat sur l'examen critique de l'impact des changements climatiques sur la diversité biologique des forêts); et

(b) Un avis sur l'intégration des considérations de biodiversité dans la mise en oeuvre de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques et de son Protocole de Kyoto.

5. Le Groupe a élaboré sur les contenus de ces deux documents, qui sont présentés dans le compte rendu de la réunion, et qui sera soumis à la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique lors de sa sixième réunion au titre de document d'information (UNEP/CBD/COP/6/INF/7). L'exposé comprend les thèmes du chapitre et les principaux sous-titres et leur longueur proposée; les principaux rédacteurs de chacun des documents; les principaux auteurs et co-auteurs de chaque chapitre et des collaborateurs proposés; ainsi que les principales sources d'information et les délais de soumission des projets de texte.

6. En ce qui concerne la recommandation VII/6 du SBSTTA sur la diversité biologique des forêts, qui invitait le Groupe à examiner, dans ses travaux, les activités relatives à l'atténuation des impacts négatifs des changements climatiques sur la biodiversité des forêts, le Groupe a indiqué que les conclusions de ses travaux serviraient de fondation pour l'élaboration de ces activités.

7. Le processus de rédaction, révision et publication des deux documents a été débattu et un échéancier arrêté. Le Groupe a décidé, plus précisément, que les travaux intersessions comprendraient:

(a) Un processus d'examen critique par un expert et des pairs gouvernementaux pour garantir la crédibilité et la propriété auprès d'un large éventail de parties prenantes; et

(b) La tenue de deux réunions supplémentaires: une réunion des principaux auteurs et d'experts invités et une réunion de l'ensemble du Groupe, au cours de laquelle tous les experts procéderaient à la révision et à l'examen critique. Compte tenu des coûts supplémentaires qu'il faudra supporter, le Groupe a demandé au Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique de prendre attaché avec les Gouvernements pour lever les fonds nécessaires de manière à permettre au Groupe d'achever ses travaux. Le Groupe a proposé de tenir sa deuxième réunion au début ou à la mi-août 2002, à titre indicatif, pour pouvoir produire un rapport de fond et de qualité pour la huitième réunion du SBSTTA.

8. Le Groupe a également demandé au Secrétaire exécutif de remettre copies du rapport de la réunion aux participants à la réunion du groupe de liaison mixte entre la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, la Convention sur la lutte contre la désertification et la Convention sur la diversité biologique, tenue le 30 janvier 2002, pour leur information et sa prise en compte dans l'élaboration de la stratégie tripartite.

/...